

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Jacqueline LAGARNAUDIÉ représentée par C LECOQ
Bruno SULLI représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles.

Secrétaire de séance : Thierry BEUROIS

DELIBÉRATION N° 140

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : MOTION RELATIVE AU PROJET DE FERMETURE DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LA VIENNE

Par lettre du 10 juillet 2019, le Président du Conseil Départemental de la Vienne propose aux Maires de soumettre à leur conseil municipal **une motion relative au projet de fermeture des services des finances publiques dans la Vienne.**

Madame la Maire soumet la motion suivante :

Le conseil municipal de Naintré :

PREND ACTE de la décision du Gouvernement – Ministère de l'action et des comptes publics- de réorganiser le maillage territorial des Services de la Direction Général des Finances Publiques – DGFIP – avec l'objectif affiché de répondre « davantage aux besoins actuels des usagers, des collectivités locales, notamment rurales, et permettre une amélioration des conditions de travail des agents ».

NOTE que ce processus de réorganisation, engagé au niveau national depuis plusieurs mois dans le cadre de la réforme de l'Etat, affiche vouloir augmenter les points de contact de la DGFIP dans la Vienne, en passant de 19 à 22 le nombre de communes qui bénéficieront d'un accueil de proximité.

SOULIGNE qu'en réalité ce projet prévoit la fermeture de 9 Trésoreries de proximité dans la Vienne, à Chauvigny, à Civray, à Dangé Saint Romain, à Lençloître, à Neuville du Poitou, à Saint Georges les Baillargeaux, à Saint Julien l'Ars, à Vivonne et à Vouillé et qui seraient remplacées par des

permanences temporaires tenues par des agents dans des Maisons d'Accueil de Services au Public (MASP) ou dans des Mairies selon des modalités non connues à ce jour.

REGRETTE ce projet présenté dans la précipitation, sans véritable association des acteurs locaux, Maires, Présidents de Communautés de Communes et d'Agglomérations, des Conseillers Départementaux et surtout sans diagnostic préalable des besoins réels exprimés sur le territoire, hormis une réunion d'information organisée le 17 juin dernier.

PRECISE que seules les communes de Poitiers, Châtelleraut et Montmorillon continueraient à accueillir les services des finances publiques et que les communes de Civray, de Vivonne, de Neuville et de Loudun verraient les compétences de leur trésorerie restreintes pour devenir un service de Conseils aux Collectivités Locales.

CONSTATE que ce projet de réorganisation suscite déjà une forte inquiétude au sein des services concernés, particulièrement dans la ruralité, où les Elus municipaux ne pourront plus bénéficier du même niveau d'accompagnement de proximité des comptables publics, pour le conseil budgétaire, les questions de fiscalité ou d'analyse financière par exemple.

RAPPELLE le rôle majeur que joue le réseau des trésoreries pour le paiement des aides d'urgence que le Département apporte aux ménages et personnes en situation de précarité et d'isolement, grâce à la proximité qu'il apporte, lequel risque d'être mis à mal avec cette réforme qui va supprimer la majeure partie des points d'accès sur le territoire,

SOULIGNE que cette mesure va obliger désormais les exécutifs locaux des territoires ruraux à parcourir des kilomètres supplémentaires pour déposer leurs fonds de régies à la trésorerie la plus proche, sauf à mettre en place le règlement dématérialisé générant des coûts importants, à la charge des collectivités, en période d'encadrement budgétaire.

INDIQUE ENFIN que les élus locaux s'ils ne sont pas opposés par principe aux adaptations nécessaires des services publics dans les territoires, demandent une grande vigilance sur les conséquences de la réforme des finances publiques aujourd'hui en préparation.

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL:

REAFFIRME son attachement à la présence équilibrée sur tout le territoire, de services de proximité et de qualité,

SOUHAITE expressément que le principe d'égalité des citoyens devant l'accès aux services des Finances publiques soit préservé,

DEMANDE le maintien du maillage territorial existant dans la Vienne, assorti d'une présence physique d'agents et d'horaires d'ouverture correspondant aux besoins des habitants,

EXIGE qu'une réelle concertation soit engagée comme promise par le Gouvernement, avec l'ensemble des Elus locaux concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- adopte la motion relative au projet de fermeture des services des finances publiques dans la Vienne.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le